

Parc Naturel Régional du Comminges et des Pyrénées Centrales

Pour vivre et travailler au pays, le débat du PNR est enfin lancé!

Après la discussion d'un vœu au Conseil Régional en novembre dernier et au Conseil Général en janvier, le sujet est désormais sur la place publique...

S'il est vrai qu'en Comminges nous avons pris l'habitude de contempler depuis plusieurs décennies, et non sans une grande complaisance, la formidable capacité d'inertie d'un petit groupe de « grands élus » qui ne cessent, tout en s'en réjouissant, de nous présenter tous les projets structurants de territoire à notre portée comme autant de serpents de mer qui ne réapparaissent qu'au moment des élections, l'impulsion créée par le Conseiller Régional Jean-Luc Rivière en novembre dernier, puis plus récemment par le Conseiller Général Jean Larrieu, ne manque pas désormais d'alimenter un débat dont doit impérativement s'emparer le public.

Et, pour preuve, la réaction quasi-immédiate de notre confrère quotidien qui, dès le samedi 29 janvier, invitait son lectorat à lever les yeux en évitant toutefois de « tomber dans le panneau », et ce suite à la campagne d'affichage de 18 panneaux « 4 par 3 » du Conseiller Régional Radical Jean-Luc Rivière invitant les Commingeois de la capitale à s'intéresser au sujet depuis jeudi dernier en tirant : « Le projet de Parc Na-

turel Régional est relancé : Pour une meilleure qualité de vie et de travail en Comminges : Oui au PNR! »

Déjà 18 ans d'attente

Or, qu'est-ce qu'un Parc Naturel Régional, et mieux encore, quel est donc ce Parc Naturel Régional du Comminges et des Pyrénées Centrales dont le Député socialiste se fait le chantre soudain, et ce 18 ans après son

tout premier mandat de parlementaire ?

Car, et avant de faire œuvre de démagogie, comme il est de bon ton de pratiquer lorsqu'on est un élu commingeois dans un parti qui monopolise toutes les commandes politiques, il faudrait faire œuvre de pédagogie, ne serait-ce que pour permettre aux populations concernées de disposer des informations nécessaires à la compréhension du débat qui les intéresse.

Car les Parcs Naturels Régionaux, c'est déjà quasiment un demi-siècle d'histoire de France! En effet, dès 1964, Edgar Pisani, Ministre de l'Agriculture, mandate une mission pour étudier une forme de parcs moins contraignante que celle des Parcs Nationaux. Le 1^{er} mars 1967, le Général de Gaulle signe le décret instituant les Parcs Naturels Régionaux malgré l'avis du Conseil d'État qui le considère comme du droit « gazeux » (sic), et c'est l'année 1968 qui verra se créer le 1^{er} Parc Naturel Régional de France, celui de Saint-Amand-Raismes, sur 12 000 hectares, aux portes de la métropole Lille-Roubaix-Tourcoing. 40 ans plus tard, en 2009, on dénombre en France 46 parcs naturels régionaux.

Bernard Battle et Jean-Luc Rivière avaient lancé le projet

En Comminges, c'est lors



L'un des 18 panneaux de promotion du PNR, pour une alternative de gestion raisonnée et un outil efficace de développement durable du territoire au service de la population, mais aussi un moyen de créer des emplois et de lutter contre les effets pervers de la désindustrialisation. (Photo L.P.J)

de la législative de 1997 que le sujet fera son apparition, porté par Bernard Battle, alors Conseiller Général et Régional, et son suppléant de l'époque, un certain... Jean-Luc Rivière. Et ce sujet reviendra l'année suivante sur la table électorale lors des Régionales de 1998, élection qui verra le retrait de Marc Censi face au FN et l'avènement de Martin Malvy, actuel Président de la Région Midi-Pyrénées. 14 ans que ce sujet est donc déjà « d'actualité ». Or, face à une certaine « réticence » de la Région durant les deux derniers mandats (1998-2004 et 2004-2010), Bernard Battle, épaulé notamment par François Arcangéli, actuel Conseiller Régional Europe-Écologie, a pris l'initiative de créer « l'Association des amis et usagers du Parc Naturel Régional du Comminges et des Pyrénées Centrales » aux alentours des années 2002-2003, proposant dès l'année 2005 un périmètre sur 7 cantons d'une centaine de communes délimitées, et, surtout, produisant un document d'études de 120 pages que beaucoup



La création du Parc Naturel Régional deviendrait un atout supplémentaire pour le Luchonnais.

semblent ne découvrir qu'aujourd'hui, soit 6 ans plus tard! Or ce document technique existe bel et bien, et l'association présidée par Bernard Battle verrait d'un très bon œil l'attribution d'une subvention, même modeste, en vue de sa duplication, au moins pour informer les élus du territoire susceptibles de vouloir intégrer le périmètre d'étude du projet de PNR.

Le débat pollué par des contre-vérités

Car il règne un vrai déficit de communication sur le su-

jet, ce qui entraîne bien des spéculations inutiles et éprouvantes. Par exemple, il a été écrit que le coût de fonctionnement d'une telle structure serait de 6 à 7 euros par an et par habitants, alors que la moyenne nationale est d'environ 2,50 euros dont 40 à 48 % pris en charge par la Région, et ce afin de financer les 25 à 30 emplois permanents qui permettraient de faire fonctionner cet outil de développement durable pour notre territoire. De plus, la totalité des études qui doivent être menées pour les 4 à 5 ans à venir afin d'élaborer la Charte sont entièrement



Des panneaux que la majorité de gauche ne voit pas d'un très bon œil et qui créaient la polémique dans tous les Comminges. Pour Jean-Luc Rivière il s'agit simplement d'informer les Commingeois afin qu'ils participent au débat. D'après lui, c'est le seul moyen pour faire avancer les choses... et c'est réussi puisque tout le monde en parle.

Entretien avec Jean-Luc Rivière, Conseiller Régional du Comminges

Quelles sont les missions d'un Parc ?

Les Parcs naturels régionaux s'inscrivent dans le développement durable de par leurs 5 missions définies par décret :

La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel

Un Parc naturel régional s'attache à gérer de façon harmonieuse ses espaces, à maintenir la diversité biologique de ses milieux, à préserver et valoriser ses ressources naturelles, ses paysages, ses sites remarquables et fragiles, à mettre en valeur et à dynamiser son patrimoine culturel.

L'aménagement du territoire

Partie intégrante des politiques nationale et régionale d'aménagement du territoire, un Parc naturel régional contribue à définir et orienter les projets d'aménagement menés sur son territoire, dans le respect de l'environnement.

Le Parc naturel régional est associé à l'élaboration des documents d'urbanisme pour les communes et agglomérations. Ces documents de planification doivent être compatibles avec la charte du Parc.

Le développement économique et social

Un Parc naturel régional anime et coordonne les actions économiques et sociales pour assurer une qualité de vie sur son territoire ; il soutient les entreprises respectueuses de l'environnement qui valorisent ses ressources naturelles et humaines.

L'accueil, l'éducation et l'information

Un Parc naturel régional favorise le contact avec la nature, sensibilise ses habitants à l'environnement, incite ses visiteurs à la découverte de son territoire à travers des activités et des équipements éducatifs, culturels et touristiques, respectueux de la nature et des paysages.

L'expérimentation et la recherche

Un Parc naturel régional contribue à des programmes de recherche et a pour mission d'initier des procédures nouvelles et des méthodes d'actions qui peuvent être reprises sur tout autre territoire.

L'expérimentation menée par les Parcs naturels régionaux permet d'imaginer de nouveaux processus de planification, de gestion de l'espace rural et de les tester.

« Le PNR, un projet qui avance »

PJ : Pourquoi cette Campagne d'affiches ?

JLR : « Je fais mon travail d'élu. En novembre, l'ensemble de la presse a titré : « le projet de Parc Naturel Régional est relancé » Les affiches ont repris ce titre. En disant « Oui au PNR » le but est de faire passer ce projet tant au Conseil Général que Régional. Le PNR est revenu dans la campagne des régionales, puis plus rien. Voyant que le dossier du PNR ne figurait pas dans le texte du Débat d'Orientation Budgétaire de 2011, j'ai déposé un vœu, sinon on aurait perdu encore un an. J'ai fait mon job d'élu minoritaire qui a guilonné la majorité. C'est ainsi dans toute assemblée. En décembre la région a mentionné le projet de PNR pour la 1^{re} fois dans le budget. »

PJ : Qui a payé cette campagne ?
JLR : « Je l'ai payée avec mes indemnités d'élu. Le total a égalé presque 2 mois d'indemnités. Certains lancent aux élus « Tous pourris » ou « Qu'ils s'en aillent tous ». Qui peut me reprocher d'utiliser mon indemnité, pour informer les Commingeois ? Je crois en la République irréprochable. C'est plus qu'une morale civique, c'est un engagement au quotidien. »

PJ : Quelle est votre démarche ?

JLR : « Le dossier PNR a été durant des années laissé à l'abandon par les élus PS, tant au Conseil Général que Régional. Le PNR est revenu dans la campagne des régionales, puis plus rien. Voyant que le dossier du PNR ne figurait pas dans le texte du Débat d'Orientation Budgétaire de 2011, j'ai déposé un vœu, sinon on aurait perdu encore un an. J'ai fait mon job d'élu minoritaire qui a guilonné la majorité. C'est ainsi dans toute assemblée. En décembre la région a mentionné le projet de PNR pour la 1^{re} fois dans le budget. »

PJ : Le dossier PNR a été laissé à l'abandon par les élus PS, comment expliquez-vous cela ?

JLR : « Un groupe de travail va rencontrer le Conseil Général. Afin d'aider, nous avons réfléchi et Jean Larrieu, Conseiller Général, a déposé un vœu concernant le PNR lors de la session de janvier au Conseil Général. Ne pouvant aider le groupe de travail de l'intérieur, nous avons décidé de l'aider de l'extérieur. Vous voyez c'est tout simple. Le fait de dire « Oui » à un projet pourrait conduire à son abandon ? Je ne peux le croire un instant. Où alors cela veut dire, que de nom-

breux élus seraient encore réticents, malgré leurs déclarations. En quatre mois les principales collectivités, les élus, l'Etat, tout le monde s'est exprimé en faveur du PNR. C'est un bon point que personne ne peut contester. Nous suivrons la progression de ce dossier. »

PJ : Faut-il augmenter le périmètre du PNR ?

JLR : « Si d'autres communes ont la volonté de rejoindre le PNR, cela prouve l'attractivité du projet. Aujourd'hui, 11 communes du canton de Salies sont dans le PNR. Je suis convaincu que la première commune qui rejoindra le PNR, sera celle du Député, qui convaincra son maire. Personne ne veut croire que l'idée de l'élargissement cacherait la volonté de certains de retarder le projet. Oui à l'attractivité ! En conclusion je dirais que la démarche collective du PNR est une chance pour le Comminges. Ne la gâchons pas. Partout les PNR ont été un succès. Il en sera de même chez nous. En Aveyron, dans le Lot, dans le Tarn, en Ariège, la volonté des communes a fait réussir le PNR. Nous réussirons en Comminges aussi. »



La protection et la promotion du site

prises en charge par la Région.

Enfin, c'est de l'élaboration de cette Charte, fruit d'une consultation démocratique avec tous les partenaires du projet, que sera classé par décret du Premier Ministre le territoire concerné pour une durée de 12 ans maximum, renouvelable.

Ce sont les élus qui décideront

Maintenant qu'il est acquis que la Région est favorable à la création de celui-ci, il reste cependant à organiser et à animer le débat, qui, avant toute autre chose, se doit d'être un débat d'élus locaux et de citoyens. Il appartiendra en effet aux seuls élus de se prononcer sur le périmètre de ce PNR par délibérations, le périmètre actuel d'une centaine de communes du piémont semblant être remis en cause pour des raisons « administratives » et non de pertinence de celui-ci.

Pourtant, à l'analyse, les principaux atouts de notre territoire pour cet outil de développement économique qu'est le PNR se situent majoritairement tous au sud de celui-ci, contre le massif pyrénéen, avec la possibilité de voir une ville comme Bagnères-de-Luchon s'imposer naturellement comme le moteur d'une dynamique de communication d'ampleur nationale, sans commune mesure avec toutes celles du passé. De là à imaginer, en extrapolant, que la Présidence du futur Parc Naturel Régional du Comminges et des Pyrénées Centrales revienne à un élu représentatif de la ville de Luchon... un pas d'anticipation et de politique-fiction que seul aujourd'hui le Petit Journal se risque à franchir, bien que, et n'en doutons pas, en tout état de cause, ce sera bel et bien une nouvelle génération d'élus qui assurera la mise en œuvre de ce projet ■

En 2011, le département et la région apportent leur soutien au projet

Le Parc Naturel Régional du Comminges et des Pyrénées Centrales sera le cinquième PNR de Midi-Pyrénées.

Appelé de ses vœux au sein de la Région Midi-Pyrénées et du Conseil Général de la Haute-Garonne, le Parc Naturel Régional du Comminges et des Pyrénées Centrales sera la cinquième création du genre en Midi-Pyrénées.

Le Président du Conseil Général Pierre Izard juge ce projet « important », tout comme le représentant de l'État dans l'Arrondissement de Saint-Gaudens, le Sous-Préfet Bernard Bahut qui a évoqué son soutien à celui-ci lors de ses vœux.

La balle est donc désormais dans le camp de « l'initiative locale » pour amorcer l'une des plus belles réalisations envisageables en Pays de Comminges.

Conseil Régional, Assemblée Plénière du 20 décembre 2010, page 120

« Midi-Pyrénées est désormais l'une des 1^{res} Régions de France pour sa su-

perficie en PNR et pour le nombre de communes. Les quatre Parcs existants (Grands Causses, Causses du Quercy, Haut-Languedoc et Pyrénées Ariégeoises), sont intégralement situés en zone de massif et rassemblent près de 400 communes sur 30 % du territoire de Massif de Midi-Pyrénées. »

« De plus, en 2011, la Région Midi-Pyrénées, chef de file, coordonnera les études et démarches de définition du Périmètre d'Étude du futur Parc Naturel Régional de l'Aubrac au sein de l'Association pour l'Émergence du Parc de l'Aubrac créée le 30 octobre 2010 entre les 3 régions Languedoc-Roussillon, Auvergne, Midi-Pyrénées, les 3 Départements de la Lozère, du Cantal, de l'Aveyron, et les 3 groupements de Communes situés sur le plateau de l'Aubrac. Si l'initiative locale est bien présente, les études seront lancées pour une préfiguration d'un Parc Naturel Régional sur le Comminges. »

Conseil Général, vœu de M. Jean Larrieu, Conseiller Général du Can-

ton de l'Isle-en-Dodon, le mardi 19 janvier 2010.

« Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées vient de relancer le projet de Parc Naturel Régional du Comminges. »

« Porté par 98 communes et 95 associations notamment, ce projet de Parc au périmètre équilibré est un formidable outil, le plus achevé en terme de développement durable, prometteur d'une croissance harmonieuse et maîtrisée. C'est un choix de qualité de vie dont tous bénéficieront. »

« Bien que mon Canton ne soit pas dans le périmètre, nous savons tous que le label Parc Naturel Régional est un label si fort et si prestigieux qu'il aura des répercussions positives sur l'ensemble du Comminges. En effet, les Parcs Naturels Régionaux ont été partout en France de grands succès. »

« C'est pourquoi Monsieur le Président je forme le vœu que le Conseil Général soit au côté du Conseil Régional pour favoriser la création de ce PNR. »